1/3

ANCRER LE CONCEPT ARCHITECTURAL DANS LE REEL

« Je refuse d'être un architecte de papier : ce qui fait l'architecture c'est sa réalité, sa construction, sa présence, qu'elle soit quelque part, quelque chose... » Il n'est pas nécessaire de citer ce point du vue de Jean Nouvel pour constater que, pour l'opinion dominante, l'architecte imagine, dessine et construit notre cadre vie. Tout au plus, lui fait-on préciser s'il est plutôt architecte « d'intérieur » ou architecte tout court. D'ailleurs Jean Nouvel ajoute : « ...une architecture a un dedans et un dehors, il faut qu'on la pénètre, qu'on s'y pénètre. Le dessin n'est qu'une matrice ». L'architecture est donc perçue comme un métier, avec sa culture, son savoir faire, sa contribution sociale, sa dimension productive, ses garanties techniques, économiques et légales. Le métier d'architecte s'apparente aux professions libérales traditionnelles, d'utilité publique visant à accompagner le citoyen confronté aux réalités l'acte de construire.

Les médecins sont formés pour nous soigner, les avocats pour nous défendre, les architectes pour créer nos cadres de vie. Leurs diplômes doivent attester de ces capacités. C'est à ceux qui souhaitent s'orienter vers la recherche, l'enseignement ou d'autres métiers apparentés (Maîtrise d'Ouvrage, Ingénierie, Urbanisme) de poursuivre leur formation en se spécialisant. Inversement, on diplôme aujourd'hui, des architectes non opérationnels tenus de compléter leur parcours s'ils veulent devenir des professionnels crédibles. On gagnerait, comme les médecins ou les ingénieurs, à diplômer d'abord des praticiens.

A la base, l'harmonisation des cursus de formation des ingénieurs et des architectes avec le système universitaire européen n'est qu'une redéfinition des paliers d'études existants. Pourtant, elle a conduit à réduire d'un an le cursus des architectes, s'alignant ainsi sur les d'écoles de commerce et d'ingénieurs qui, pour autant, restent professionnalisantes. Le risque d'éloigner l'école de la pratique au profit de la théorie et de la recherche n'est donc pas une fatalité liée au nouveau système. Cette réduction de la durée des études d'architecture n'oblige pas à rendre le diplôme non opérationnel. Même l'université en profite pour s'émanciper en préparant ses élèves aux métiers appliqués.

La faculté de médecine forme des médecins plus qu'elle n'enseigne la médecine. L'école d'Architecture doit former des architectes plus que d'enseigner l'architecture. Il en va de la crédibilité de notre profession et de sa pérennité. Lâcher la maîtrise de nos savoirs concrets et objectifs en se situant seulement sur le plan plus subjectif de l'art et de la théorie nous fait perdre progressivement de nombreux champs d'intervention.

Cette harmonisation européenne ne transforme pas obligatoirement « l'apprentissage des métiers » en « enseignement des disciplines ». La faculté de médecine, les grandes écoles d'ingénieur, d'économie et de commerce, dont les statuts étaient différents eux aussi, ont su intégrer cette nouvelle organisation sans s'enfermer dans la théorie, l'enseignement et la recherche. La professionnalisation de ces métiers continue à se faire par l'obligation d'une immersion progressive des élèves dans la vie active avant de pouvoir valider leurs diplômes : internat pour les médecins, stages d'entreprises, échanges à l'étranger, « chaires spécialisées » encadrées par des acteurs du secteur concerné, etc. Les chercheurs et les praticiens y partagent encore l'enseignement des disciplines et l'apprentissage des métiers.



Uniquement recrutés sur Doctorat, la plupart des enseignants de l'architecture, n'auront plus la connaissance de la réalité du métier. Même si ça n'empêche pas les élèves de progresser dans leur créativité et leur culture historique et théorique, l'enseignement du projet risque d'aggraver son désinvestissement de la technique, de l'économie et du juridique et de se déconnecter progressivement de la connaissance concrète du « terrain ». « Pratique du projet » devrait-on dire ? Puisqu'elle est au cœur de notre métier de composition et de synthèse. Les méthodes de genèse du projet, tout en restant théoriques et créatives, ne peuvent pas faire l'économie du réel, à un moment donné du processus de conception.

Il est nécessaire de bien distinguer les savoirs faire et rôles respectifs des architectes et des ingénieurs au sein de la Maîtrise d'œuvre. Une bonne identification de notre valeur ajoutée dans le processus de construction est essentielle pour orienter l'apprentissage du projet. La concurrence entre ingénieurs et architectes a tendance à entretenir une idée reçue: l'architecte artiste s'opposant à l'ingénieur technicien. Ce dernier, rationnel et concret viendrait au secours du premier pour donner réalité à ses concepts abstraits.

Au contraire, la connaissance des techniques et de l'économie de la construction doit être partagée. L'ingénieur « technicien » peut l'approfondir et l'expérimenter par le calcul, l'architecte se réservant le rôle de « plasticien» : il maîtrise l'interaction des formes, des volumes et des matières avec la lumière, le ressenti et les usages. Mais son art est aussi celui de la composition et de la synthèse dans l'élaboration du projet. C'est ce rôle de « compositeur » qui légitime son rôle de « chef d'orchestre » en phase de réalisation. Pour continuer à le revendiquer, il s'oblige à acquérir une solide connaissance pluridisciplinaire et pratique incluant les techniques de l'ingénieur.

L' « œuvre » architecturale est le dépassement du « produit » de construction. Par son parti pris culturel, créatif et patrimonial, elle en fait une réponse unique et évidente au besoin du commanditaire. Pour donner ainsi une « âme » au bâtiment, l'architecte doit aussi le penser comme faisable et réaliste.

Une culture généraliste associée à un art de la synthèse devrait rendre l'architecte indispensable. Ainsi, la complexité de son savoir faire le protège de la concurrence de l'intelligence artificielle. Il devient alors difficile de le remplacer par un logiciel de fabrication du projet par numérisation du cahier des charges.

Le chantier, la règlementation, l'économie de la construction, la direction de projet et la gestion d'agence doivent s'apprendre à l'école. Les cours magistraux n'y suffisent pas, ces données du contexte réel doivent être intégrées à l'apprentissage du travail de synthèse propre à la pratique du projet. Pour cela, elle doit être encadrée par des enseignants ayant autant l'expérience du terrain que la maîtrise théorique et culturelle de l'architecture. Si on exige le doctorat pour enseigner le projet, il ne doit pas se substituer à l'exigence d'une expérience pratique du métier.

Pour enseigner le projet, l'architecte doit être érudit, expérimenté et pédagogue. Son érudition, si elle est garantie par un doctorat, doit porter sur la question du projet et de sa fabrication (Les autres doctorats étant réservés à l'enseignement des cours magistraux tels que : l'histoire et les théories de l'architecture, les sciences sociales, les outils informatiques, la géométrie, les liens entre l'art et la philosophie, la structure des matériaux, les sciences du bâtiment, etc.) Son expérience, elle, s'entend par le suivi de la réalisation des bâtiments qu'il a conçus. Quant à l'art de la transmission, il devrait être requis et évalué comme les qualités précédentes ; reste à imaginer comment ?



Finalement, la qualité des architectes est-elle si dépendante de la qualité de l'enseignement du projet? Certains grands noms de la profession tels que Violet le Duc ou Le Corbusier n'ont-ils pas réussi sans jamais fréquenter « les bancs de l'école »? Les architectes existaient avant l'école d'architecture, et l'architecture avant la profession d'architecte. Aujourd'hui encore, le métier de Maître d'Ouvrage commence seulement à s'apprendre dans certaines écoles.

En Europe, la distinction entre le Maître Bâtisseur Entrepreneur et l'Architecte Maître d'Œuvre n'est apparue qu'à la Renaissance. C'est seulement à cette époque qu'on commence à l'identifier comme auteur du projet, sans que n'existe aucune autre école que celle des métiers du compagnonnage : l'apprentissage chez un Maître, en atelier ou en entreprise. En France, il aura fallu attendre 1747 pour que soit créée l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1817 l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts, 1865 l'Ecole Spéciale d'Architecture et 1968 les Unités Pédagogiques. Autant dire que la défaillance ou l'absence de l'école n'empêche pas les vocations passionnées ou les opportunistes talentueux de se frayer un chemin de formation original alliant théorie et pratique.

Dans tous les métiers, les jeunes diplômés manquent d'expérience pour être complètement opérationnels. D'ailleurs, l'élite des diplômés de grandes écoles ne sont pas plus efficaces sur le marché du travail que les autres. Chaque élève, bien que durement sélectionné pour intégrer l'école, y sera tout aussi libre de son degré d'investissement dans l'apprentissage qu'un élève de Fac ou d'école d'architecture. Cependant, ces établissements prestigieux sont très soucieux de leur image et s'imposent certains critères d'excellence: le recrutement des élèves sur leurs capacités de raisonnement et de travail, de bons moyens matériels, la qualité des enseignants, la maîtrise des langues et des langues, des parcours professionnalisants bien choisis.

De fait, notre système socio-économique fonde le plus souvent la réputation de ses acteurs sur l'enseignement supérieur qu'ils ont reçu. Les architectes, comme les autres professionnels, doivent donc veiller à la réputation de leurs écoles, devenue déterminante pour l'image de leur profession. C'est pour ça que la qualité de l'enseignement du projet est essentielle. L'architecture doit rester un « art de synthèse » et un « art appliqué » autant qu'un « art plastique ».

Denis Humbert Architecte du Patrimoine Mastère des Ponts-et-Chaussées Membre de la Société Française des Architectes Le 17 février 2020